

Rostrenen, le 03 octobre 2022

L'École de Musique, Danse et Théâtre du Kreiz Breizh recherche en remplacement d'un salarié absent un enseignant (H/F) en CDD à temps non complet dans les disciplines suivantes :

CHANT LYRIQUE et CHORALE

3 à 5 heures hebdomadaires (le vendredi) réparties entre 15 et 20h

Descriptif de l'emploi : Enseignement du chant et des pratiques vocales lyriques, encadrement d'une chorale adultes et d'un chœur d'enfants (enseignement de la formation musicale dans le prolongement du chœur d'enfant) dans une école de musique, danse et théâtre associative à vocation intercommunale conventionnée avec le Département des Côtes d'Armor et la Communauté de Communes du Kreiz Breizh et la Philharmonie de Paris ; 5 sites d'enseignement, 600 élèves, 40 enseignants.

Le projet d'établissement prévoit un cheminement vers un classement CRI, développe actuellement un parcours de formation à l'orchestre (présence d'un dispositif DÉMOS et d'un orchestre avancé en lien avec la Philharmonie de Paris) et prévoit le développement de son Département Musiques Traditionnelles.

Profil demandé :

- DE/CA, DEM/DNSPM,
- Expérience de l'enseignement artistique,
- Capacité à encadrer des ensembles de pratiques collectives et à construire des séances de pédagogie individuelle comme collective, à construire et mener des projets en lien avec son activité, seul ou en équipe,
- Forte motivation pour le développement de la pratique du chant,
- Qualités de dialogue, d'écoute et capacité à travailler en équipe indispensables.

Missions :

- Enseigner le chant lyrique en cours individuels ou collectifs à des élèves de cycles 1 & 2, parcours personnalisé et/ou menant vers une pratique amateur autonome ou poursuivie,
- Encadrer des ensembles de pratiques vocales (pour adultes et pour enfants),
- Dans le prolongement du chœur d'enfants, encadrer un cours de formation musicale pour des élèves de début de cycle 1 (cours FM/Chorale).
- Participer aux projets de l'école et à la réflexion pédagogique, développer son action en lien avec le projet d'établissement et contribuer à sa mise en œuvre (pratique collective au centre des apprentissages, projets transversaux, formation globale du musicien, école du spectateur...).

Rémunération :

Selon Convention Collective ECLAT (ex-animation) et prime différentielle variable selon diplômes et ancienneté (expérience en école territoriale ou secteur associatif prise en compte).

Candidature à (CV et lettre de motivation) :

Mr le Directeur,

École de Musique, Danse et Théâtre du Kreiz Breizh, 6 rue Abbé Gibert, 22 110

ROSTRENEN - f.gandubert@emdtkb.org

Début du contrat : dès que possible (CDD remplacement salarié absent)

